

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois... 10 » 13 »  
Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (service d'hiver, 10 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 36 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

#### DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
14 — 25 — — Omnibus.  
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.  
9 — 57 — — Poste.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.  
Dans les réclames... 30 —  
Dans les faits divers... 50 —  
Dans toute autre partie du journal... 75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les lettres qui arrivent de Grèce n'apportent que de tristes nouvelles. La situation, au lieu de s'améliorer, s'aggrave chaque jour. Ainsi qu'on devait s'y attendre, la division, l'anarchie se produisent dans les conseils du gouvernement, comme au sein même de la population.

Le brigandage s'organise dans la plupart des provinces et jusqu'aux portes d'Athènes.

Le gouvernement est réduit à l'impuissance, tant à cause des antipathies qu'il a excitées et de l'envie que, dans ce pays d'ambitions pueriles, chacun porte aux membres du pouvoir, que par suite de l'état désastreux des finances, qui ne permet plus de solder aucun service public, ni de faire face aux plus pressants besoins.

En attendant les intrigues de l'Angleterre ne cessent pas d'agir sur la population et de la diviser, de façon à aboutir au plus complet désordre. Le parti des *alfredistes* (ainsi on les nomme) est toujours fort nombreux; il a inscrit sur son drapeau: *Alfred ou la république*; c'est tout son programme!

La plus grande partie de la population grecque se fatigue d'un pareil état de choses et s'étonne surtout de ce que, jusqu'à présent, les efforts de la diplomatie européenne n'aient point encore abouti à leur donner un roi. Quoi d'étonnant que la Grèce ne puisse arriver à se faire gouverner? Est-elle donc si gouvernable, et quel fonds peut-on faire sur un peuple versatile au point de subir la moindre pression révolutionnaire et d'appliquer des théories dont le moindre bon sens doit faire justice?

Il se passe, au reste, un fait singulier. Les Ioniens, à cette heure, se refusent à l'annexion; les Grecs ne la désirent guère, tout le monde la considère comme un embarras et une complication; l'Angleterre seule se pare d'un semblant de désintéressement et de libéralisme; mais elle ne se trompe pas sur ce qu'elle fait, et on peut être sûr que sa générosité ne s'exercera jamais qu'à son profit. Lord Elliot parcourt en ce moment les Cyclades avec une mission de son gouvernement; mais on ne dit encore rien des visées de ce diplomate. (La France).

A Birmingham, le 13 janvier, a eu lieu le banquet annuel de la Chambre de Commerce. M. Bright y assistait. Voici un aperçu du discours qu'il a prononcé à cette occasion:

L'orateur désire que, dans la question de la guerre d'Amérique, l'Angleterre s'efforce de rendre impossible les blocus commerciaux. Il regarde la cession des îles Ioniennes comme d'une sage politique. Il dit que la possession de Gibraltar n'offre pas le moindre avantage à l'Angleterre, si ce n'est l'introduction en fraude de quelques marchandises anglaises en Espagne. Gibraltar, ajoute M. Bright, est le monument d'une guerre folle et d'une paix honteuse. Depuis cent ans, la possession de Gibraltar exaspère l'Espagne contre nous. L'orateur sait par des hommes haut placés, que c'est cette exaspération qui a empêché d'aboutir les négociations pour la suppression de la traite des noirs, et que ces négociations auraient bientôt une heureuse issue si l'Angleterre abandonnait Gibraltar. — Havas.

On écrit de Rome, que la princesse Sciarra Barberini, qui avait été arrêtée par ordre des autorités napolitaines, avant d'arriver à la frontière des Etats de l'Eglise, vient d'être mise en liberté sur la demande du gouvernement français. La princesse Barberini était accusée, sans preuves, de conspiration.

La même source d'information nous apprend que le discours prononcé par l'Empereur, à l'ouverture des Chambres, avait produit à Rome, dans toutes les classes de la société, la plus vive et la meilleure impression.

Les journaux italiens ont publié une proclamation du prétendu comité unitaire romain. Ce comité n'existe plus à Rome; — la population de cette ville est opposée à l'unité; — le comité siège à Turin et s'intitule comité romain pour donner le change à l'opinion publique. (La France).

Nous extrayons le passage suivant de la correspondance particulière de l'Union des Ouesl:

Les piémontistes qui écrivent de Naples font de leur situation le tableau le plus décourageant et le plus découragé. Plus l'anarchie augmente dans ce pays, plus les intrigues munitaires deviennent actives. Le commerce est tombé dans un état de prostration tel que l'on assurait que les revenus de douane, qui, dans les provinces du Nord, ont conservé le chiffre des années précédentes, serait tombé dans le Sud de plus des neuf-dixièmes. Dans le Piémont, la situation financière n'est pas dans un état meilleur. Depuis plusieurs jours, on répand le bruit que des traites tirées par le gouvernement de Turin sur la légation ita-

lienne à Paris sont refusées, et ce bruit a été très-défavorable à l'emprunt italien.

On écrit de Munich, le 11 janvier, à la Gazette d'Augsbourg:

« La reine de Naples a été reçue, à son arrivée au château de Biedestein à Munich, par sa mère, la duchesse de Bavière, et toute sa suite. Elle a reçu des dames de sa cour qui se trouvent à Paris la lettre suivante:

« Madame,

« Les dames de la cour de Votre Majesté, que la tempête révolutionnaire a dispersées sur le sol étranger, sentent encore une fois le devoir et le désir d'offrir à Votre Majesté, à l'occasion du jour de l'an, leurs hommages, et leurs vœux les plus ardents tendent au rétablissement de la précieuse santé de Votre Majesté, afin que Votre Majesté puisse se rendre où l'appelle son cœur, auprès du roi notre seigneur et maître.

« Sous le beau ciel de l'Italie, Votre Majesté trouvera la tranquillité et le bonheur, nous avons cette douce espérance, et la brillante et lumineuse couronne qui entourait le nom de Votre Majesté au milieu des dangers du siège de Gaète et des douleurs de l'exil, ornée avec plus de gloire encore le noble front de Votre Majesté quand elle se trouvera à côté de votre royal époux, du digne fils de Saint-Louis, du courageux François II. Le ciel nous donne de pouvoir renouveler à haute voix, aux pieds de Votre Majesté, les assurances de notre dévouement et de notre vénération, quand Votre Majesté sera assise sur le trône de votre belle ville de Naples, qui, de-

### FAUVILLON.

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

André Lambert et Torellas avaient échangé deux de ces regards qui se croisent et flambaient comme deux épées de combat.

Un instant même, le marquis eut comme une velléité de barrer le passage à son rival, et se contenant à peine, il lui dit du moins:

— Lorsque nous serons à terre, le soldat Pierre Rigaut voudra-t-il redevenir pour moi le capitaine Lambert?

— Dès notre arrivée, monsieur, repartit fièrement André; dès le premier jour, dès la première heure...

— Très-bien, monsieur, j'y compte... L'un de nous deux serait de trop au Sénégal, et ne doit pas y voir un second soleil.

Et après cette première provocation, qui promettait un duel à mort, le marquis de Torellas passa.

Jamais encore je n'avais si bien regardé cet homme, et surtout je ne l'avais si bien compris. Il était brave, sans aucun doute; et d'ailleurs, ne l'eût-il pas été,

la haine qu'il portait à son rival eût momentanément suffi pour lui communiquer un terrible courage. C'était avec une passion sauvage qu'il devait aimer Mlle d'Esparville; c'était avec une sorte de férocité qu'il aspirait à sa main. On lisait tout cela dans ses yeux étincelants ou voilés tour à tour comme ceux d'un tigre, et dans son sourire de démon. Bien qu'il portât un titre de marquis, bien que son visage olivâtre pût se justifier également par une origine espagnole, à mon avis, il y avait bien du sang africain dans ses veines.

Bref, si la laideur repoussante de son visage le faisait peu craindre comme rival en amour, sa force, son adresse, la puissance que lui conféraient sa fortune et surtout ses mœurs de grand suzerain colonial, le rendaient infiniment redoutable comme ennemi. Aucun moyen ne devait répugner à sa haine, aucune ruse, aucun crime; lui disputer une proie, c'était vouloir lutter tout à la fois avec un tigre, avec un vautour, avec un serpent.

Dans le premier instant, néanmoins, je ne réfléchis pas au danger. Loin de là, j'en fus tout satisfait, et coudoyant Diégo, qui s'appretait à suivre celui dont il s'était fait l'âme damnée, je lui dis à mon tour:

— Tu sais, si le cœur t'en dit là-bas, ne te gêne

pas... mouchard!

Il ne me répondit pas, mais il fit une grimace qui ne présageait rien de bon non plus et passa. C'était également un dangereux adversaire que mon Diégo, et s'il n'avait pas une valeur de premier choix, il rachat cette imperfection par une taille de plus de six pieds et par des muscles à l'avenant... un véritable Hercule!

— Bah! me dis-je néanmoins tout en le regardant de bas en haut, bah! nous verrons bien!

Et je rejoignis mon capitaine.

Il marchait lentement, le front courbé, le regard abattu.

— Comment! me récriai-je tout étonné, comment, mon capitaine, vous venez de causer une grande heure avec mademoiselle Marie d'Esparville... vous avez l'assurance de vous battre en arrivant avec le Torellas, et vous n'êtes pas plus joyeux que cela... par exemple.

— Courtade... interrompit-il avec douceur.

Mais il s'arrêta tout à coup comme craignant d'en trop dire.

Puis, avec une franche et soudaine effusion d'amitié:

— Mon vieux Courtade, reprit-il, pardonne-moi

de ne pas t'avoir tout confié; pardonne-moi ce dernier mouvement d'hésitation... Tu m'as donné assez de preuves de dévouement pour ne rien ignorer de sormais, ni de mes craintes ni de mes espérances... Ecoute donc.

— Mon capitaine?... voulais-je balbutier tout ému.

— Ecoute-moi, te dis-je! reprit-il avec une tendre autorité. Je n'ai pas besoin de te dire combien j'aime mademoiselle d'Esparville; tu l'as vue; tu la connais maintenant, tu dois l'avoir jugée.

— Oh! oui, capitaine, c'est un ange!

— Un ange... tu as raison... Il y a deux années environ que je la rencontrai pour la première fois. C'était le lendemain de la bataille de Paris. Blessé, mourant, je revins à moi dans une maison de campagne de la banlieue. Une jeune fille se tenait debout à mes côtés, c'était Marie. J'étais tombé non loin de la muraille du parc. Avec ses sœurs, elle m'avait ramassé, recueilli, soigné, sauvé. Je passai près de trois mois dans cette patriarcale famille. Ah! mon ami, que de sentiments généreux, que de véritable noblesse, quelles touchantes vertus! Le jour du départ arriva, je ne pouvais me décider à partir. J'aimais Marie, Marie m'aimait! Je m'étais efforcé ce-



serte encore, regrette ses bien-aimés souverains.  
» Daignez, madame, etc. »

(Suivent les signatures).

La reine a répondu :

• Augsbourg, 4 janvier 1865,  
au couvent de Sainte-Ursule.

» Mesdames,

» Encore une fois, le témoignage de votre  
» fidélité et de votre dévouement est venu  
» soulager mon exil. J'accepte avec reconnais-  
» sance tous les vœux que vous faites pour le  
» rétablissement de ma santé. C'est en me  
» confiant à la bonté divine que j'attends le  
» moment qui doit me rendre auprès de mon  
» époux et me faire partager ses malheurs et  
» ses espérances.

» Agréez, Mesdames, mes remerciements  
» et mes amitiés. MARIE. »

Un télégramme de Stockholm, du 14 janvier, annonce que le ministère a communiqué aux Etats une proposition royale qui est une réforme radicale de la constitution. Il y aurait deux chambres, dont la première serait élue par les représentations provinciales avec un cens d'éligibilité assez élevé. La seconde serait élue par le peuple avec un cens électoral peu considérable. La proposition paraît sauvegarder avec un bonheur égal la liberté des populations et les intérêts conservateurs. Elle a produit une satisfaction générale. — Havas.

M. Alison, ministre d'Angleterre à Téhéran, vient d'arriver à Paris, se rendant en toute hâte à Londres pour conférer avec son gouvernement au sujet des affaires de Perse, qui ont pris une extrême gravité.

M. Alison a reçu, en quittant Constantinople, la nouvelle positive que la ville de Hérat, investie par Dost-Mohammed, prince des Affghans, tenait toujours, et que même les assiégés avaient fait une sortie heureuse qui leur avait permis de faire entrer dans la place un convoi de vivres considérable.

(La France.)

D'après des nouvelles de Téhéran du 11 décembre, Dost-Mohammed se serait retiré avec ses troupes à dix-huit milles de Hérat et serait entré en négociation avec Ahmed-Khan. — Havas.

On reçoit d'Amérique les nouvelles suivantes :

Les fédéraux ont pris possession de Murfreesboro (Tennessee) le 2, dans l'après-midi. Le général Rosencranz, ayant réorganisé ses forces la nuit précédente, avait chassé les confédérés à une distance de deux milles. Des renforts lui arrivaient.

Suivant des rapports fédéraux, le premier engagement de Wicksburg aurait duré cinq heures. A l'issue du combat, les confédérés auraient été obligés d'abandonner les fortifica-

tions qu'ils occupaient derrière la ville. Les deux armées auraient passé la nuit sous les armes à une faible distance l'une de l'autre. Le jour suivant, le général fédéral Scherman aurait renouvelé le combat et pris d'assaut une forte position ennemie.

Il y a un grand mécontentement dans le Kentucky parmi les volontaires dont les intérêts sont atteints par la proclamation présidentielle relative à l'émancipation des esclaves. Il en résulte une véritable démoralisation dans l'armée. Beaucoup d'officiers supérieurs ont donné leur démission.

Les confédérés prétendent avoir fait 1,626 prisonniers à la bataille de Frederiksburg. — Havas.

Nous trouvons dans une correspondance américaine digne de toute créance, une nouvelle qui ne peut manquer de causer un grand degré de satisfaction en France et en Angleterre. Les délégués des Etats confédérés auraient décidé, dans une réunion spéciale, l'envoi de 20 millions de francs en coton, à titre de participation de secours donnés aux populations ouvrières d'Europe. M. Jefferson Davis aurait demandé immédiatement au président Lincoln d'autoriser le chargement de ces matières premières à destination de Southampton, de Nantes et du Havre.

Un pareil acte peut se passer d'éloge. Il montre que les séparatistes voient très-clair dans la solidarité qui associe leurs droits avec les intérêts de nos travailleurs.

(Maine-et-Loire).

On lit dans le *Moniteur* :

S. Exc. M. le comte de Goltz a eu l'honneur d'être reçu le 17 janvier par l'Empereur, au palais des Tuileries, en audience publique, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse.

L'Empereur était entouré de LL. Exc. les grands officiers de la couronne et des officiers de la maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. l'ambassadeur a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

» J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté Impériale les lettres qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'ambassadeur du roi mon auguste maître.

» En conférant à son représentant le rang diplomatique le plus élevé, mon souverain s'est rencontré avec Votre Majesté Impériale dans la même pensée : c'est un nouveau témoignage des rapports d'amitié si heureusement existants entre la France et la Prusse.  
» Ces rapports sont conformes aux senti-

ments et aux vœux du roi ; ils répondent en même temps aux véritables intérêts des deux nations qui en apprécient pleinement les avantages. Les traités du 2 août, destinés à multiplier les relations commerciales entre les deux pays et à leur ouvrir une nouvelle voie de prospérité matérielle, cimenteront encore davantage les liens d'amitié qui les unissent.

» Heureux d'être appelé à cultiver des relations aussi précieuses, j'ose espérer, Sire, qu'en y vouant tous mes soins, je réussirai à me concilier la haute bienveillance de Votre Majesté Impériale. »

L'Empereur a répondu :

« J'ai accepté avec empressement la proposition du roi de Prusse d'élever nos légations au rang d'ambassades ; c'est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié qui animent les deux souverains. Depuis que j'ai pu connaître personnellement celui que vous représentez, j'ai toujours désiré une plus grande intimité dans nos relations. J'espère qu'il en sera de même des deux pays, lorsque la multiplicité des liens commerciaux leur aura appris à s'apprécier mutuellement. Vous trouverez parmi nous le plus bienveillant accueil ; le choix de votre souverain, la nation à laquelle vous appartenez, votre mérite personnel, vous en donnent l'assurance. »

S. Exc. l'ambassadeur et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits au palais des Tuileries dans des voitures de la cour, et reconduits après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« LL. E. Exc. M. Drouyn de Luys et M. Rouher, plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français, ont signé samedi, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, avec M. le chevalier Nigra et M. le commandeur Scialoja, plénipotentiaires de Sa Majesté le roi d'Italie, le traité de commerce franco-italien. Cet acte, qui a été précédé il y a quelques mois de la signature d'un traité de navigation, d'une convention consulaire et d'une convention littéraire, complète la série des arrangements commerciaux intervenus entre les deux Etats. »

Le Sénat s'est réuni samedi dans ses bureaux pour nommer la commission chargée de rédiger le projet d'adresse.

Voici la composition de cette commission :

S. Exc. M. le président Troplong.  
1<sup>er</sup> bur. — M. le général marquis d'Hautpoul, M. Lefebvre-Durufle.  
2<sup>e</sup> bur. — M. le comte de Casabianca, M. le général comte de La Rue.  
3<sup>e</sup> bur. — M. le baron Dupin, M. le comte de Bourqueney.  
4<sup>e</sup> bur. — M. de Forcade La Roquette, M. l'amiral Romain-Desfossés.

5<sup>e</sup> bur. — M. le comte Boulay de la Meurthe, M. de Royer.

— Le projet de loi portant fixation du budget ordinaire des dépenses et des recettes a été présenté au Corps législatif. Le budget ordinaire des dépenses s'élève à 1,778,461,501 fr., qui se divisent ainsi :

Dettes publiques et dotation. . . . 685,990,120.  
Services généraux des ministères. . . . 811,840,635.  
Frais de régie et de percept. . . . 225,551,248.  
Remboursements et restituit. . . . 45,071,500.

Les recettes sont évaluées à 1,781,762,986 fr. Le budget se solde donc par un excédant de 3,301,415 fr. Comparées aux dépenses ordinaires de 1865, celles de 1864 présentent un accroissement de 56,880,424 fr.

D'un autre côté, si l'on dégage des chiffres des recettes les ressources de l'amortissement, les recettes de 1864 sont évaluées à la somme de 1,683,740,241 fr. Les recettes de 1865, examinées au même point de vue, étaient de 1,630,730,832 fr. Le revenu public s'est accru de 53,009,409 fr. De cette somme, il convient de déduire les frais de perception et de régie, qui réduisent cette augmentation à 3 millions 412,437 fr.

## Nouvelles Diverses.

On nous écrit de Londres que, dans le dernier conseil privé tenu à Osborne, il a été décidé que le mariage du prince de Galles aurait lieu le 8 mars prochain. Il sera célébré avec une grande solennité.

La princesse Alexandra quittera Copenhague le 22 février pour se rendre en Angleterre avec sa famille.

— On assure que la distribution solennelle des récompenses données aux Français qui ont pris part à l'exposition universelle de Londres est fixée au 25 janvier.

— Des bruits inquiétants avaient couru sur la santé de M. le général Bedeau ; le *Courrier de Nantes* donne à ce sujet, dans son numéro du 15, les renseignements rassurants que voici :

M. Bedeau, qui habite Nantes depuis sa rentrée de l'exil, est en effet atteint d'une indisposition qui est la conséquence de notre hiver brumeux et exceptionnellement humide. Mais son état n'inspire aucune crainte, et ce qui le prouve c'est qu'hier soir encore, il recevait ses amis.

— M. Horace Vernet, un de nos peintres les plus populaires, vient de mourir dans sa soixante-quatrième année. C'est le dernier de la famille des Vernet, dont les membres ont occupé depuis plus d'un siècle et demi les premières places dans l'école française. Il était né en 1789, et c'est en 1810, après avoir servi quelque temps dans la grande armée,

pendant, de n'en rien laisser paraître ; un seul mot, un seul regard, m'eût semblé un crime de lèse-hospitalité. Quant à Mlle d'Esparville, comment deviner autre chose dans son candide abandon, qu'une sympathie simplement fraternelle. Mais il y avait entre nous deux charmes lutins, Denise et Lucie, qui avaient lu dans nos cœurs, et qui, nous voyant l'un et l'autre attristés, parlèrent à M. Desparville. Ce digne gentilhomme vint à moi franchement et me dit : Lieutenant Lambert (je n'étais alors que lieutenant), il manque dans ma famille un fils aîné qui puisse me remplacer si je venais à mourir... revenez promptement... vous serez ce fils. Et il m'embrassa comme si je l'étais déjà.

— Brave homme, va !... ne pus-je me défendre de murmurer, tandis qu'André Lambert reprenait haleine.

— La grande guerre recommençait, reprit-il aussitôt, et elle s'annonçait comme devant être terrible, et pour ma part j'y comptais bien... M. d'Esparville était si riche ! Mais je tremblais en songeant que sans aucun doute elle serait très-longue. Hélas ! Waterloo la termina promptement. Je te laissai en Belgique, mon vieux Courtade, je courus chez M. d'Esparville.

— Mon ami, me dit-il, il est survenu de grands

changements dans ma fortune, j'ai tout perdu, nous sommes pauvres.

— Bravo ! m'écriai-je avec joie, votre argent m'effrayait ; c'est maintenant que je suis heureux de pouvoir devenir le fils aîné de la famille.

— Bien ça... très-bien, mon capitaine.

— Fort de cette situation nouvelle, je courus immédiatement à Marie, et je lui parlai comme je n'aurais certes jamais osé lui parler, si elle eût été riche encore. Toute la famille survint. Madame d'Esparville me serra dans ses bras en disant :

— Vous avez maintenant une mère ! Les grandes sœurs me sautèrent joyeusement au cou, les enfants me grimperent aux jambes ou se groupèrent diversement autour de moi, et je criai à M. d'Esparville qui arrivait à son tour.

— Père, voici ma place désormais, voici mon devoir, voici mon bonheur !

En cet endroit, André Lambert s'arrêta pour essuyer une larme.

Moi aussi, je pleurais.

— Surmontant enfin mon émotion, je pus m'écrier :

— Et après un pareil engagement, après des fiançailles semblables, on a pu rompre avec vous ?

— N'accuse personne, ami, reprit gravement

André. Écoute jusqu'au bout.

— Me voici tout oreilles...

— Le mariage étant décidé, je partis immédiatement pour Nantes, afin d'obtenir le consentement de mon père, ou du moins de celui que jusqu'alors j'avais considéré comme tel. C'était un ancien capitaine de la marine marchande ; il m'avait fait donner une brillante éducation, mais sans jamais me témoigner une affection vraiment paternelle. Il était gravement malade lorsque j'arrivai ; il me reconnut à peine, et durant tout un mois je veillai jour et nuit à son chevet sans pouvoir échanger un mot avec lui. La mort enfin lui rendit le regard et la parole. Ce fut alors seulement que j'appris la vérité. J'étais un pauvre orphelin recueilli par le capitaine Lambert sur une côte presque inconnue, vers laquelle l'avaient poussé des vents contraires. Mon berceau, formé par un tronc creux qu'il fit apporter sur sa couche mortuaire, comme preuve qu'il n'était point en délire, flottait ce jour-là sur les flots orageux. A peine fut-il à bord, qu'une épouvantable tempête s'éleva. Le navire semblait perdu. Croyant apaiser le ciel, le capitaine Lambert jura, s'il voyait la Bretagne, de donner son nom et sa fortune à l'enfant si singulièrement trouvé par lui. Un mois plus tard il rentrait à Nantes et

accomplissait religieusement son vœu, voilà tout. De là sa grande bonté pour moi, mais aussi son inexplicable indifférence. Je n'étais point un fils pour lui, j'étais un ex-voto. Mais je ne lui en devais peut-être que plus de reconnaissance encore ; il y avait quelque chose de touchant dans cette généreuse et naïve loyauté bretonne. Je le pleurai comme s'il eût été mon père.

— Et après ? demandai-je à André qui venait de s'arrêter de nouveau, comme pour donner un pieux souvenir à la mémoire du vieillard qui l'avait adopté.

— Il me fallut de longues démarches pour obtenir des papiers en règle. Le testament du capitaine Lambert m'y aida, et comme renseignements circonstanciés et comme argent. Il me laissait toute sa fortune, et de plus différents objets trouvés dans mon berceau : un collier de verroteries diversement entremêlées à la façon des sauvages, des langes d'étoffes singulières et sur lesquelles on distinguait encore comme des armoiries aux trois quarts effacées, une sorte de décoration étrangère, mais dont on avait enlevé les diamants et toutes les incrustations, afin peut-être de la rendre méconnaissable. En toute autre circonstance, ces indices m'eussent fait longuement réfléchir, mais je n'eus pas même le temps de



qu'il débuta dans la carrière des arts qu'il a si brillamment parcourue. — En 1814, il abandonna ses pinceaux pour défendre la France envahie, et il fut décoré de l'ordre de la Légion d'Honneur. A partir de cette époque il se donna tout entier à son art, et il n'a cessé de produire, avec une merveilleuse fécondité, des tableaux devenus justement populaires.

## Chronique Locale.

Dans sa réunion de dimanche dernier, la société de Secours Mutuels de Saumur a voté une somme de 100 fr. à prendre sur le fonds de réserve, pour les ouvriers de Cholet et de Rouen. Chaque visiteur doit, en outre, faire dans son quartier, une quête à domicile pour la même destination.

De tous les points de la France des secours sont demandés pour les victimes de la crise cotonnière. Il faut espérer que notre arrondissement ne restera pas en retard, déjà plusieurs personnes de Saumur ont envoyé leur cotisation, nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à suivre ce noble exemple.

Samedi matin, au milieu des bateaux amarés en aval du Pont-Cessart, on a retiré de l'eau, le cadavre d'un ouvrier parfaitement connu à Saumur. On ignore si ce malheureux s'est donné la mort ou s'il a été victime d'un accident. La veille il a été vu avec un camarade, dans un état complet d'ivresse. Ce dernier ne se rappelle plus à quel moment ni en quel endroit, ils se sont séparés.

Cet ouvrier laisse une veuve et quatre enfants, dont le dernier a 15 jours seulement.

Un concours aura lieu à la préfecture d'Angers, le 3 février prochain, à midi précis, pour un emploi de percepteur-surnuméraire, vacant dans le département de Maine-et-Loire.

Le programme des conditions et des matières exigées, est déposé à la sous-préfecture, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Un cas rare de fécondité humaine vient de se présenter à la Tourlandry. Le jour de l'Épiphanie, la femme Thomas, métayère à la Gagnerie, est accouchée de trois garçons bien constitués et bien portants, qui ont été baptisés peu d'heures après leur arrivée. Les parents, qui ne s'attendaient pas à cette triple naissance, en ont éprouvé une grande joie. La femme disait : « Tant mieux ! le bon Dieu nous bénit ! » Et le mari, tout joyeux, allait commander un berceau assez vaste pour contenir ses trois petits rois Mages, en s'écriant : « Ces enfants-là nous porteront bonheur !... et j'en aurai d'autres encore ; ma belle-mère en a bien mis dix-neuf au monde !... »

La femme Thomas, qui est âgée de 45 ans,

donnait le jour, il y a un an, à son douzième enfant ; avec ses trois derniers, la voilà presque arrivée au niveau de sa mère. Mais, sur ses douze premiers, deux étant morts, le nombre de ses rejetons se trouve réduit à treize, ce qui est déjà fort raisonnable.

La chasse sera close le samedi 31 janvier, à six heures du soir, dans toute l'étendue du département de la Vendée.

La clôture de la chasse, dans la Loire-Inférieure, est fixée au 20 du courant.

Deux concours d'animaux de boucherie auront lieu, en 1863, savoir : — à Nantes, le mercredi 25 mars ; — à Poissy, le Mercredi-Saint 1<sup>er</sup> avril.

Un projet de loi tendant à modifier l'article 28 du Code de commerce a été présenté au Corps législatif ; en voici le texte :

Article unique. L'article 28 du Code de commerce est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 28. En cas de contravention à la prohibition mentionnée dans l'article précédent, l'associé commanditaire est obligé, solidairement avec les associés en nom collectif, pour toutes les dettes et engagements de la Société qui dérivent des actes de gestion qu'il a faits ou auxquels il a pris part ; et il peut, suivant le nombre et la gravité de ces actes, être déclaré solidairement responsable avec les associés en nom collectif de toutes les dettes et engagements de la Société.

Un déplorable événement vient d'avoir lieu dans l'arrondissement de Chinon.

Samedi soir, deux gardes de la forêt de Chinon, les nommés François Pié, qui habite la maison de Jehan de Saintray, et Aubertin, qui habite les Châtelets, ayant trouvé un collet destiné à prendre les cerfs, se mirent en embuscade pour saisir le braconnier qui avait disposé cet engin.

Il était environ onze heures et demie lorsqu'un homme s'approcha à pas de loup du côté de Pié. Pié se leva aussitôt et va s'élançant sur cet individu sans avoir eu la précaution d'armer sa carabine. Mais le braconnier l'aperçoit, le met en joue, fait feu, et le malheureux garde tombe pendant que son assassin s'enfuit dans un fourré de sapins.

A ce moment Aubertin, averti par la détonation, accourt, et n'arriva que pour voir disparaître l'auteur du crime ; mais il l'a assez vu pour pouvoir donner son signalement.

L'autorité ayant été immédiatement avertie de cet assassinat, on commença une information et des recherches qui ne tardèrent pas à être couronnées de succès.

L'assassin de Pié avait laissé tomber, dans sa fuite, la casquette dont il était porteur. La saisie de cette importante pièce de conviction ne tarda pas à amener les plus graves consta-

tations, et l'on arriva à savoir par quel chapelier et à qui la casquette avait été vendue.

Par suite de cette découverte, fortifiée par d'autres circonstances non moins accusatrices, la gendarmerie a arrêté un individu nommé Beaupuy, demeurant à la Roche-Faucon, près de Chinon, braconnier de profession et que tout s'accorde à désigner comme le coupable.

La femme Beaupuy a été également arrêtée. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution du décret du 2 janvier 1852 et de l'instruction préfectorale du 6 décembre 1862, donne avis que les tableaux contenant les additions et les retranchements opérés sur la liste électorale, sont déposés au secrétariat de la Mairie, pour être communiqués à tout requérant.

Tout électeur omis sur les listes pourra réclamer pendant dix jours son inscription.

Passé le délai ci-dessus, il ne sera plus reçu de réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 janvier 1863.  
Le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

La France vient d'acquiescer de M. de LAMARTINE, la propriété d'un manuscrit entièrement inédit et devant former le 4<sup>e</sup> volume des CONFIDENCES, dont la publication a été un des événements littéraires de notre époque.

Ce volume renferme, comme les précédents, un épisode de la jeunesse de l'auteur, qui, par la grâce et l'intérêt du récit, rappelle les plus belles pages de GRAZIELLA.

Cet épisode, qui forme tout un roman, a pour titre :

## FIOR D'ALIZA.

## Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Liverpool du 19, matin, confirme les nouvelles du Mexique venues avant-hier par la voie de New-York. Elle est ainsi conçue :

« Des nouvelles arrivées, via San-Antonio, nous annoncent la défaite du général Ortega, par cinq mille hommes de notre avant-garde contre vingt-cinq mille hommes de troupes mexicaines. Le général Forey, à Puebla, attendait ses renforts. Six mille Français ont débarqué à Tampico. »

Alexandrie, 18 janvier, au soir. — Saïd-Pacha est mort cette nuit à deux heures du matin, après huit jours de souffrance. Ismail-Pacha, son neveu, a été proclamé vice-roi. Tout s'est passé avec calme. — Havas.

Les ouvrages classiques de M. Lévi Alvarès père, doivent leur succès soutenu en France et à l'étranger à l'idée mère qui préside aux

différents genres qu'ils traitent. Tout se tient, tout se lie dans la méthode de ce professeur qui, depuis près d'un demi-siècle, élève à la société des jeunes femmes appartenant aux premières familles, dans son cours d'éducation maternelle. Cette sanction du temps et de l'opinion publique n'est pas seulement due à l'habileté du maître qui sait faire produire les esprits, elle vient aussi de ce que dans les livres qu'il a composés toutes les notions acquises sont rattachées à l'histoire ; l'histoire est mise au service de la langue, et la langue, à son tour, est appliquée au développement de l'esprit et du cœur.

Les cours de M. Lévi Alvarès, très-suivis à Paris, rue de Lille, 19, et cité Trévise, 7, peuvent se suivre par correspondance avec les familles des départements.

La robe en foulard de l'Inde de la Colonie des Indes, rue de Rivoli, 55, est un excellent cadeau d'étrennes ; cette maison spéciale dans ce genre, chez laquelle se sert la fashion parisienne, envoie en province, sur demande, les échantillons franco et les marchandises sont expédiées de même, affranchies. — De sorte, qu'on n'a qu'à commander, choisir et recevoir sans frais.

## Marché de Saumur du 17 Janvier.

Froment (hec. 77 k.) 49 98	Huile de lin. . . . . 65 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 49 20	Paille horsbarrière 28 66
Seigle . . . . . 11 75	Foin . . . . . id. . . . . 62 70
Orge . . . . . 12 —	Luzerne (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . . . . 9 —	Graine de trèfle. . . . . 52 —
Fèves . . . . . 13 —	— deluzerne. 50 —
Pois blancs. . . . . 20 —	— de colza. . . . . — —
— rouges . . . . . 16 —	— de lin . . . . . — —
Cire jaune (50 kil) 460 —	Amandes en coque . . . . . — —
Huile de noix ordin. 60 —	(l'hectolitre). . . . . — —
— de chevevis. 34 —	— cassées (50 k.) 65 —

## COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité . . . . . » à »	2 <sup>e</sup> id. . . . . » à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . » à »	Ordin., envir. de Saumur, 1862, 1 <sup>re</sup> id. . . . . 30 à 35
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . » à »	Saint-Léger et environs 1862 1 <sup>re</sup> id. . . . . 90 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 75 à »	Le Puy-N.-D. et environs, 1862, 1 <sup>re</sup> id. . . . . 85 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 80 à »	La Vienne, 1862. . . . . 60 à 70

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1862. . . . . 100 à 115	Champigny, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 130 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 120 à 140	Varrains, 1862. . . . . 90 à 120
Bourgueil, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 130 à 140	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 110 à 120
Restigny 1862. . . . . 90 à 100	Chinon, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> id. . . . . 95 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 80 à »	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 50 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

## BOURSE DU 17 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 30.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 98 60.

## BOURSE DU 19 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 70 05.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

m'y arrêter, je venais de recevoir une lettre de Paris, une lettre de Marie d'Esparville... Oh ! cette lettre... cette lettre...

A ces mots, André se prit la tête dans ses deux mains, comme s'il la sentait s'enflammer, rien qu'au souvenir de ce qu'il avait souffert.

J'attendis durant quelques instants en silence, puis à mi-voix je demandai :

— Qu'y avait-il donc dans cette lettre ?

— Vois toi-même... tiens... lis...

Et il me tendait un papier froissé.

Avec ce que je savais déjà, la lecture de cet écrit éclaira subitement pour moi tout ce qui me semblait encore obscur dans l'histoire de la famille d'Esparville, et je crois plus bref de la résumer en quelques mots ici.

En quittant le Sénégal pour ne pas subir la domination anglaise, M. d'Esparville avait sacrifié sa fortune personnelle, qui consistait en valeurs agricoles et commerciales, mais il conservait du moins l'espérance de rentrer un jour dans le patrimoine de Mme d'Esparville, patrimoine que possédait alors le frère de celle-ci. Ce frère était veuf, avait perdu tous ses enfants, et se nommait le marquis de Torellas.

Durant toute la révolution, il servit un revenu con-

siderable à son beau-frère, puis soudainement tout envoi d'argent cessa. On attendit, pas de nouvelles, on fut inquiet, les communications devenaient de plus en plus difficiles. Enfin, presque successivement on apprit que le marquis de Torellas subissait de nouveau la domination d'une Mauresque nommée Fulmen, puis qu'il était mort en léguant tous ses biens à un fils qu'il aurait eu de cette esclave lors de ses premières relations avec elle.

C'était un coup de foudre pour M. d'Esparville. Malgré les dangers que présentait à cette époque un voyage au Sénégal, il partit immédiatement et trouva l'héritier de son beau-frère en possession déjà de l'héritage. Un procès s'ensuivit devant les autorités anglaises, et le fils de l'Africaine le perdit, n'ayant pu fournir des preuves suffisantes ni de ses droits, ni même de sa naissance.

M. d'Esparville revint donc en France parfaitement convaincu qu'il était archi-millionnaire et qu'il pouvait agir comme tel. De là des dépenses, des générosités, et par conséquent une augmentation considérable des dettes déjà existantes.

C'est sur ces entrefaites qu'André Lambert fut introduit dans la famille d'Esparville et qu'il reçut un premier encouragement de la part de ce digne gen-

tilhomme.

Vers la fin des Cent-Jours, une foudroyante nouvelle arriva tout à coup.

Le fils de la Mauresque avait reparu avec de nouvelles preuves, des preuves irrécusables. Le jugement venait d'être révisé en sa faveur ; il rentrait en possession de tous les biens du marquis, il en prenait hautement désormais le titre et les armes.

Peu de temps après, André Lambert était de retour ; on lui avouait la vérité, il y trouvait de nouveaux motifs d'amour et de bonheur, il repartait avec l'assurance de toucher à la réalisation de ses rêves.

Maintenant, que s'était-il passé pendant son absence ?

Un matin, Marie d'Esparville rentra tout émue, un homme au sinistre regard l'avait suivie.

A peine achevait-elle cette confidence, que Boule-de-Neige annonça le marquis de Torellas.

Dans celui qui entra, Marie d'Esparville reconnut l'homme dont elle venait de parler.

Le fils de l'esclave demanda à rester seul avec M. d'Esparville. Il venait réclamer certains biens situés en France, et que le défunt marquis avait donnés à sa sœur lors du départ du Sénégal.

Depuis huit années effectivement, elle en jouissait

sans conteste ; mais la donation n'avait rien de régulier.

L'étranger montrait, au contraire, un testament parfaitement en ordre, parfaitement explicite, et si bien conservé, qu'on l'eût dit écrit de la veille.

Devant un tel titre, il n'y avait plus qu'à se résigner.

C'est ce que fit M. d'Esparville ; il rendit immédiatement les biens en question.

Avec ce dernier débris de sa fortune, il comptait payer ses dettes ; la plupart d'entr'elles étaient des services rendus par l'amitié, des dettes d'honneur.

Ne pouvant plus s'acquitter, M. d'Esparville, en véritable gentilhomme qu'il était... n'avait plus qu'à se faire sauter la cervelle. Il le tenta.

Trois anges gardiens veillaient sur lui ; ses filles l'empêchèrent de mourir. Vivre pauvre, ce n'était rien encore... mais vivre déshonoré... Un d'Esparville !

Le marquis de Torellas reparut alors.

— J'aime votre fille Marie, dit-il, qu'elle devienne marquise de Torellas, et les dettes de son père seront payées, et la fortune de sa famille sera rétablie.

(La suite au prochain numéro.)



ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASSEDOIT.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Passedoit, constructeur-mécanicien, demeurant à la Croix-Verte, près Saumur, sont invités à se présenter, le mercredi 28 janvier courant, à midi, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ARRAULT ET C.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 19 janvier 1863, fixe au 2 octobre 1862 l'ouverture de la faillite de la maison de banque : Le Comptoir d'escompte de Saumur, société en commandite par actions sous la raison sociale Arrault et C., ayant pour gérant M. Edouard Arrault, demeurant à Saumur.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RETEAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Reteault, marchand tailleur, demeurant à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, à M. Mangonéau, huissier à Doué, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du Conseil du Tribunal de Commerce, le mardi 10 février 1863, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, 18, rue du Collège, à Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés (ou leurs héritiers et ayant cause) de feu le sieur François Boutin-Delaunay, ancien fabricant de peignes, rue du Puits-Neuf, à Saumur, déclaré en faillite par jugement du Tribunal de commerce de cette ville du 12 avril 1827, sont invités à se présenter le plus tôt possible, dans le cabinet de M. Cormery, à l'effet de régler le solde, qui leur sera prochainement payé, de leurs créances sur ledit sieur Boutin-Delaunay.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M. CLOUARD,

Le dimanche 1<sup>er</sup> février 1863, à midi, DEUX TERRAINS propres à bâtir, situés à Saumur, route de Rouen, près la gare, joignant M. Charrier et M. Boutin.

Et vingt-deux ares de TERRE LABOURABLE, situés commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Le tout appartenant à MM. Boutin et à M<sup>me</sup> Pondard.

S'adresser pour les renseignements, audit M. CLOUARD. (38)

ON DEMANDE un homme et une femme pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (39)

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Bourdon, ancienne levée de St-Lambert, avec cour et jardin.

S'adresser à M. CHIVERT, rue Beau-repaire, 3. (20)

FONDS DE MENUISIER M<sup>d</sup> DE MEUBLES A CEDER.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, n<sup>o</sup> 45. (620)

IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du Gulenberg, rue du Bac, 93, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchin frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 30 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration ; 2<sup>o</sup> économie de moitié ; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme supérieur.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

7<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois. PARIS . . . . . 15f. 8f. DÉPARTEMENTS . . . 18f. 10f. Corse, Algérie. Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>o</sup> 25 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LÉLOIR ; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie coloriée ou de dessins pour crochet, filet et tricot ; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano ; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M<sup>me</sup> Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M<sup>me</sup> la C<sup>te</sup> DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M<sup>me</sup> Anais Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc. Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LA FRANCE

GRAND JOURNAL DU SOIR,

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

LA FRANCE EST AUSSI UN JOURNAL

AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

Directeur-Gérant : M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil-Général des Alpes-Maritimes.

LA FRANCE, fondée par une réunion de Sénateurs, de Députés, de membres de l'Institut, des Conseils-Généraux et des Chambres de commerce, a atteint en moins de deux mois un développement qui atteste la puissance des idées libérales et conservatrices qu'elle représente.

La politique qu'elle a soutenue avec une loyale indépendance dans ses questions intérieures et extérieures s'est trouvée conforme à celle que le Gouvernement Français a adoptée.

LA FRANCE a inséré déjà une série de lettres adressées à son rédacteur en chef, sur les sujets les plus importants, par M. le Vicomte de LA GUERONNIÈRE, Sénateur, dont les inspirations et la collaboration sont acquises au journal.

Des travaux scientifiques et littéraires de la plus haute portée, sont régulièrement publiés par des membres de l'Institut et des écrivains éminents.

LA FRANCE publie régulièrement :

Le samedi soir, sa Semaine scientifique, par M. FIGUIER ;

Le dimanche, un feuilleton de Critique théâtrale, par M. FLORENTINO ;

Le lundi, une Causerie de la semaine, par M. Henry de PÈNE ;

Tous les jours, un Bulletin agricole, commercial et industriel, par M. A. JOURDIER DECROMBECQUE ;

Les autres jours de la semaine, un feuilleton-roman.

Après la Maison Rose, qui est en ce moment en cours de publication, viendront successivement :

La comtesse Sylvia, par M. Paul DELTUR ;

Les Jaloux, par M. DE CONDRECOURT ;

La belle Venetia, par M. REYNOLDS ;

Un roman par M. L. GOZLAN.

APRÈS TROIS MOIS D'EXISTENCE, LE TIRAGE NORMAL DE LA FRANCE EST ARRIVÉ AU CHIFFRE DE 15.000.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n<sup>o</sup> 10, Faubourg Montmartre, à Paris. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Table with columns for Paris and Départements, and rows for 3, 6, and 12 months.

REVUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8<sup>o</sup>, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BUREAUX A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.